

Conseil de Service du 29 novembre 2012

Compte-rendu

Présents : C. Abauzit, H. Baudot, X. Dumont, C. Fizames, K. Garcia, A. Gojon, C. Lambert, C. Maurel, P. Nacry, R. Oomen, O. Rodrigues, V. Santoni, W. Szponarski, C. Zicler, S. Zimmermann

Excusés : JB. Thibaud, J. Garcia

1. Procédure pour l'évaluation des demandes de création de nouvelle équipe, ou de prise de responsabilité d'une équipe existante, dans le cadre de la préparation du projet collectif de l'Unité pour le contrat 2015-2019 *- ci-après*

Le document est accepté par le Conseil de Service à l'unanimité.

Rappel : La date limite pour déposer les candidatures est fixée au 22 février 2013.

2. Suggestions

Le Conseil de Service insiste pour qu'un « accompagnement » des nouvelles équipes ou nouveaux responsables d'équipe soit assuré par la Direction de l'Unité et le Conseil des chefs d'équipe, de manière à garantir un démarrage dans les meilleures conditions possibles. Cet accompagnement pourrait s'étaler sur deux ans pour suivre l'évolution de la nouvelle équipe et l'aider si besoin.

La prochaine réunion du Conseil de Service est prévue en mars 2013.

Procédure pour l'évaluation des demandes de création de nouvelle équipe, ou de prise de responsabilité d'une équipe existante, dans le cadre de la préparation du projet collectif de l'Unité pour le contrat 2015-2019.

L'élaboration du futur projet collectif de l'Unité peut être l'occasion de candidatures à la création de nouvelles équipes, ou à la prise de responsabilité d'équipes existantes. Les scientifiques permanents de B&PMP sont encouragés à faire remonter de telles propositions au DU, s'ils pensent être les porteurs de projets crédibles pour un collectif.

Avant d'être éventuellement validées par le DU, ces candidatures feront l'objet d'une analyse par le Conseil des chefs d'équipe. Un certain nombre de critères ont été identifiés pour servir de base objective à cette analyse scientifique, et motiver l'avis rendu finalement par le DU. Ces critères sont listés ci-dessous, et il est demandé aux candidats(es) d'en tenir compte pour bâtir leurs propositions.

La procédure proposée pour traiter les candidatures (analyse scientifique par le Conseil des chefs d'équipes, critères de cette analyse, et décision finale par le DU) sera débattue par Conseil de Service du 29 novembre 2012.

Les candidatures devront être présentées sous la forme d'un texte écrit de quelques pages, décrivant le projet scientifique, l'adéquation du(de la) candidat(e) à la fonction de responsable d'équipe, et le personnel destiné à être affecté à l'équipe. Dans une seconde étape, un échange aura lieu à l'oral avec le Conseil des chefs d'équipe, pour clarifier des points qui le nécessiteraient et permettre un dialogue constructif autour du projet.

La date limite pour l'envoi des candidatures au DU est le vendredi 22 février 2013.

CRITERES

Effectif de l'équipe :

Elle doit être constituée d'au moins 2 ETPT de personnels permanents (plus raisonnablement au moins 3 ETPT)

(Rappel : 1 enseignant-chercheur, 1 BIATOSS ou 1 ITA positionné sur un plateau technique = 0,5 ETP)

Candidat(e) à la responsabilité de l'équipe :

-HDR, ou en cours d'obtention de l'HDR (mémoire déposé à l'Université).

-Avoir démontré une capacité à mener un projet de recherche individuel, attestée par :

- (i) une thématique de recherche conduite en propre par le(a) candidat(e),
- (ii) des articles de résultats originaux publiés en dernier auteur dans des revues à comité de lecture,
- (iii) une reconnaissance au moins nationale qui peut être appréciée par des indicateurs classiques tels que des invitations à des conférences, des collaborations effectives, une participation

à des projets collectifs, une participation à des instances d'évaluation (CSS, CN CNRS, comités AERES), etc...

-Pouvoir éventuellement justifier d'une capacité de management liée aux activités de recherche (animation de collectifs, responsabilité de Work Package de projet, etc...).

Projet scientifique de l'équipe :

-Il doit se positionner dans la thématique générale de B&PMP.

-Il peut être, ou non, dans la continuité de celui conduit de manière individuelle par le(a) candidat(e).

-Il doit être original, et bien positionné par rapport à la compétition internationale.

-Il ne doit pas créer de compétition interne avec une autre équipe de B&PMP.